

ACCORD-CADRE

Entre

La Conférence des Présidents d'Université (CPU) – 103 boulevard Saint Michel, 75005 Paris, France – représentée par son Président, Monsieur Louis Vogel, d'une part,

Et

L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) agréée Jeunesse et Education Populaire et Complémentaire de l'Ecole Publique – 26 bis rue de Château Landon 75010 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Nathalie Ménard.

PREAMBULE

La CPU a un rôle de conseil et de proposition auprès du Ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'ensemble des acteurs de ces domaines ; elle favorise la mutualisation des compétences en vue de moderniser les établissements qu'elle représente et contribue au débat public en offrant un lieu d'échange et de concertation.

Depuis 1991, l'AFEV mobilise des étudiants bénévoles pour mener des actions de solidarité auprès d'enfants et d'adolescents issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. L'AFEV fonde ainsi sa démarche sur l'accompagnement des politiques publiques de lutte contre les exclusions, par la valorisation de la ressource que constitue, sur un territoire, l'université.

La CPU est convaincue de l'intérêt et de la légitimité du projet formateur de l'AFEV. La construction d'une identité citoyenne étudiante, à laquelle participe l'AFEV, contribue en effet à poser l'université comme acteur et ressource des problématiques socio-urbaines du territoire, à exercer sa Responsabilité Sociale, et, par là-même, à construire une identité collective des universités.

La CPU et l'Afev entretiennent depuis 2004 des liens privilégiés, formalisés par un accord-cadre visant à favoriser la participation citoyenne des étudiants, renouvelé en 2008. Ce partenariat a permis des avancées notables en matière de reconnaissance des apports pédagogiques et compétences liés à l'engagement étudiant. Par ailleurs, cette collaboration a contribué à montrer l'importance de l'Université comme acteur et ressource du territoire par le développement de projets locaux de solidarité en lien avec les universités.

OBJECTIFS

Le présent accord-cadre a pour ambition de poursuivre le partenariat entre la CPU et l'AFEV pour favoriser l'engagement des étudiants dans les actions citoyennes promues par l'AFEV. Le présent accord pourra, dans le respect de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur, être décliné opérationnellement au niveau local en accords associant les universités, les antennes locales de l'AFEV, les collectivités territoriales pertinentes, les CROUS, et tout autre acteur pouvant contribuer à la réussite du bénévolat étudiant de solidarité.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la CPU

La CPU encourage les universités à favoriser le développement de l'engagement étudiant de solidarité à travers les différentes actions citoyennes promues par l'Afev, comme par exemple l'implication d'étudiants bénévoles et en service civique auprès d'enfants et de jeunes en difficulté dans les quartiers prioritaires ou le développement de colocations étudiantes solidaires (Kaps) mobilisées autour de projets de solidarité et de développement local. D'autres modalités d'implication pourront être réfléchies, comme des stages à vocation sociale et solidaire.

La CPU reconnaît l'engagement étudiant comme un moyen complémentaire d'enrichissement de la formation. Elle encourage les universités à engager, à leur niveau, une réflexion sur les modalités de reconnaissance des apports pédagogiques et compétences liés à l'engagement étudiant, en partenariat avec les équipes locales de l'AFEV.

La CPU développera ses échanges avec l'AFEV, par le biais, en particulier, de sa Commission de la vie de l'étudiant et des questions sociales, dans les domaines relevant de cette dernière. Ce partenariat donnera lieu, une fois par an, à une rencontre entre l'AFEV et la Commission susnommée ou leurs représentants.

En outre, dans le cadre de ce partenariat, la Commission de la vie de l'étudiant et des questions sociales examinera de manière attentive toute demande de l'AFEV relative à l'animation de son réseau (participation à des colloques, journées d'études, etc.).

Engagements de l'AFEV

L'Afev contribue à la demande de la CPU aux réflexions menées sur l'apport de l'université pour le développement des territoires. L'Afev est une ressource pour les universités souhaitant mettre en oeuvre une démarche de Responsabilité Sociale.

L'Afev s'associera à la demande de la CPU aux réflexions menées sur la valorisation de l'engagement et des compétences développées grâce à l'engagement. L'Afev mettra à disposition des universités son expérience en termes de valorisation de l'engagement dans les cursus universitaires.

Elle concourra, tant par ses actions pérennes que par sa participation active aux différentes campagnes citoyennes, à la diffusion des valeurs d'ouverture, de responsabilité, de respect et de citoyenneté que promeut la CPU, et, partant, au renforcement des liens sociaux.

EVALUATION

La rencontre annuelle entre les représentants de l'AFEV et ceux de la Commission de la vie de l'étudiant et des questions sociales de la CPU donnera lieu à un bilan des actions menées en application des engagements susmentionnés au moyen d'outils d'évaluation préalablement définis. Cette rencontre sera en particulier l'occasion d'évaluer l'évolution des accords pris au niveau local en application du présent accord-cadre.

DUREE

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de quatre années à compter de sa signature. Les parties se réuniront dans un délai d'un mois avant l'expiration de cet accord afin de décider de son renouvellement.

CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à l'une de ses obligations souscrites en application du présent accord, celui-ci sera résilié de plein droit dès la première présentation d'une lettre avec accusé de réception à la partie défaillante.

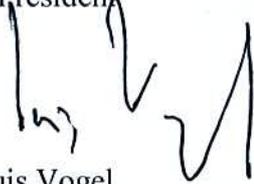
Fait en deux exemplaires originaux, signés à Paris,

le _____

Pour la Conférence des Présidents d'Université

Le Président

Louis Vogel



le _____

Pour l'Association de la
Fondation Etudiante pour la
Ville

La Présidente

Nathalie Ménard

P.O. Christyho PARIS
Directrice Générale

